

SOMMAIRE DES AJOUTS PENDANT LA CONSULTATION (hors avis PPA...)

- Complétude assurée par les collectivités détentrices d'un dossier d'enquête papier.
- Complétude assurée par le président de la commission d'enquête pour le site dématérialisé.

<u>Organisateur :</u>	Préfet d'Ille-et-Vilaine
<u>Pétitionnaire</u>	Les Obsèques Animalières de la Baie
<u>Commune d'accueil :</u>	La Fresnais (Saint-Malo Agglomération : Gestionnaire de la ZA de Folleville 2)
<u>Catégorie d'enquête :</u>	Demande d'autorisation environnementale (dite « Industrie verte ») (ICPE)
<u>Objet de l'enquête :</u>	Création et exploitation d'un crématorium animalier
<u>Date de la consultation :</u>	16 septembre 2025 au 17 Décembre 2025

Article R123-14 : Ajout de pièces pendant l'enquête

Article L181-10-1 du Code de l'Environnement :

III 4° : Les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis émis en ligne ainsi qu'aux observations et aux propositions du public sont transmises et publiées dans les mêmes conditions, y compris lorsque ces réponses ont été formulées lors d'une réunion publique.

III 5° : Les réponses apportées par le pétitionnaire au plus tard lors de la réunion de clôture de la consultation sont réputées faire partie du dossier de demande, de même que les éventuelles modifications consécutives du projet

Article R181-37 du CE (Guide ministériel p.25) : Evolution du dossier : Tout au long de la consultation, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rend publics, sur le site internet de la consultation...

- Les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire ;
- La tierce expertise prévue par l'article L. 181-13 du code de l'environnement si elle est produite pendant la phase d'examen et de consultation.

[illegible]

Ab - Réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis émis en ligne et aux propositions du public				
Date de la réponse à l'avis		Nature et référence du document ajouté	Date de l'ajout au dossier	Visa du CE

Le président de la commission d'enquête
Jean-Charles BOUGERIE